

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 V 16 G** Vœu relatif à l'engagement financier de l'Etat.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Considérant le plan de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature ;

Considérant la qualité de la démarche mise en place associant étroitement les services de la Ville et du Département, associations et acteurs institutionnels du secteur et les représentants de l'Etat ;

Considérant que cette démarche participe au décloisonnement des pratiques professionnelles et institutionnelles afin d'assurer une meilleure prise en charge des personnes en situations de grande exclusion ;

Considérant l'accroissement et l'aggravation des situations de précarité et de grande exclusion à Paris et Île de France ;

Considérant l'absence de réponse de l'Etat face à des situations d'extrême précarité relevant pourtant de sa compétence telles que la situations de migrants du boulevard de la Chapelle ou des sur-occupants du foyer de travailleurs migrant du retrait dans le 20e ;

Considérant que cette année encore, de nombreuses personnes hébergées par l'Etat dans le cadre du plan hivernal seront remises à la rue à la fin de la trêve hivernale ce qui contribue à la rupture des prises en charge et de l'accompagnement social mis en place durant cette période ;

Considérant l'importance des besoins recensés auxquels devraient répondre le développement de maraudes d'intervention sociale, d'espaces d'accueil de jour, de services de domiciliation administrative, de structures d'hébergement d'urgence ;

Considérant que le budget primitif 2015 de la Ville de Paris prévoit de dégager 3 millions d'€ supplémentaires pour financer des actions de lutte contre la grande exclusion et que cet effort sera

poursuivi et amplifié dans les années à venir pour atteindre un volume global de 250 millions d'euros entre 2015 et 2020 ;

Considérant qu'au travers du plan parisien de lutte contre la grande exclusion, l'Etat ne s'engage pas à mobiliser des moyens financiers supplémentaires pour lutter contre la grande exclusion ;

Sur proposition de Hervé Bégué, Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu-es communistes-Front de Gauche,

Emet le vœu que :

la Maire de Paris interpelle le représentant de l'Etat pour solliciter la hausse des moyens dédiés à la lutte contre la grande exclusion.